

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3475

commission principale : finances et institutions

objet : **Contrat d'assurance capital-décès (2005-2010) - Convention de mandat**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -
Service des affaires juridiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2683 en date du 17 mai 2005, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public d'assurance capital-décès des agents communautaires avec la société de courtage Gras Savoye mandataire de la compagnie d'assurance CMAV Saprem, groupe Malakoff. Il s'agit du marché n° 05084M ayant pris effet le 1er juillet 2005.

Ce contrat a pour objet le remboursement à l'établissement public contractant des capitaux versés aux ayants-droit d'un agent décédé par l'intermédiaire du comptable public dont il relève.

A la demande de la direction des ressources humaines et en particulier des assistantes sociales qui sont en lien direct avec les familles des agents décédés, la Communauté urbaine s'est rapprochée de son assureur aux fins d'obtenir le versement des capitaux-décès directement par chèque de la compagnie d'assurance libellé au nom du ou des ayant(s)-droit.

Cette méthodologie présente en effet l'avantage de diminuer au maximum les délais de paiement aux ayants-droit des personnes décédées qui se retrouvent parfois dans des situations financières délicates.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de signer la convention de mandat ;

Vu ledit projet de convention de mandat ;

Vu l'article 119 de la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 et l'article 7 du décret 60-58 en date du 11 janvier 1960 ;

Vu sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 ;

Vu l'arrêté n° 2006-04-07R-0118 en date du 7 avril 2006 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer la convention de mandat avec la compagnie CMAV Saprem.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,